UA	**Zone urbaine centre**	
	UAa2	Secteur en aléa moyen du PPRI, peu constructible
	UA1-UA2	Secteurs situés en aléas faible et moyens du PPRI
UB	**Zone urbaine correspondant aux extensions récentes**	
	UB1	Secteur situé en aléa faible du PPRI
	UBb	Secteur non desservi par le réseau d'assainissement collectif
	UBe	Secteur à vocation activités
AU	**Zone à urbaniser**	
	Zone agricole	
A	**A3**	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
	Ah	Secteur bâti sans possibilité de nouvelles constructions. Pour le bâti existant agricole ou non : aménagement, réfection, extension...admis
	Ah3	En aléa fort du PPRI, habitations et changements de destination interdits.
N	**Zone naturelle et forestière**	
	Ne2 et Ne3	Secteur d'équipements collectif : station d'épuration Situés en aléa moyen et fort du PPRI
	Nh	Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension...admis
	Nh1-Nh2-Nh3	Secteur bâti sans possibilité de nouvelles constructions. Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension...admis Sous-secteurs situés en aléas faible, moyen et fort du PPRI
	Ns-Ns1	Secteur d'équipements collectif : sports, loisirs... Avec un sous-secteur situé en aléa faible du PPRI
	N1-N2-N4	Situés en aléas faible, moyen et très fort (lit endigué de la Loire) du PPRI.
PPRI :	**Plan de Prévention du Risque Inondation**	

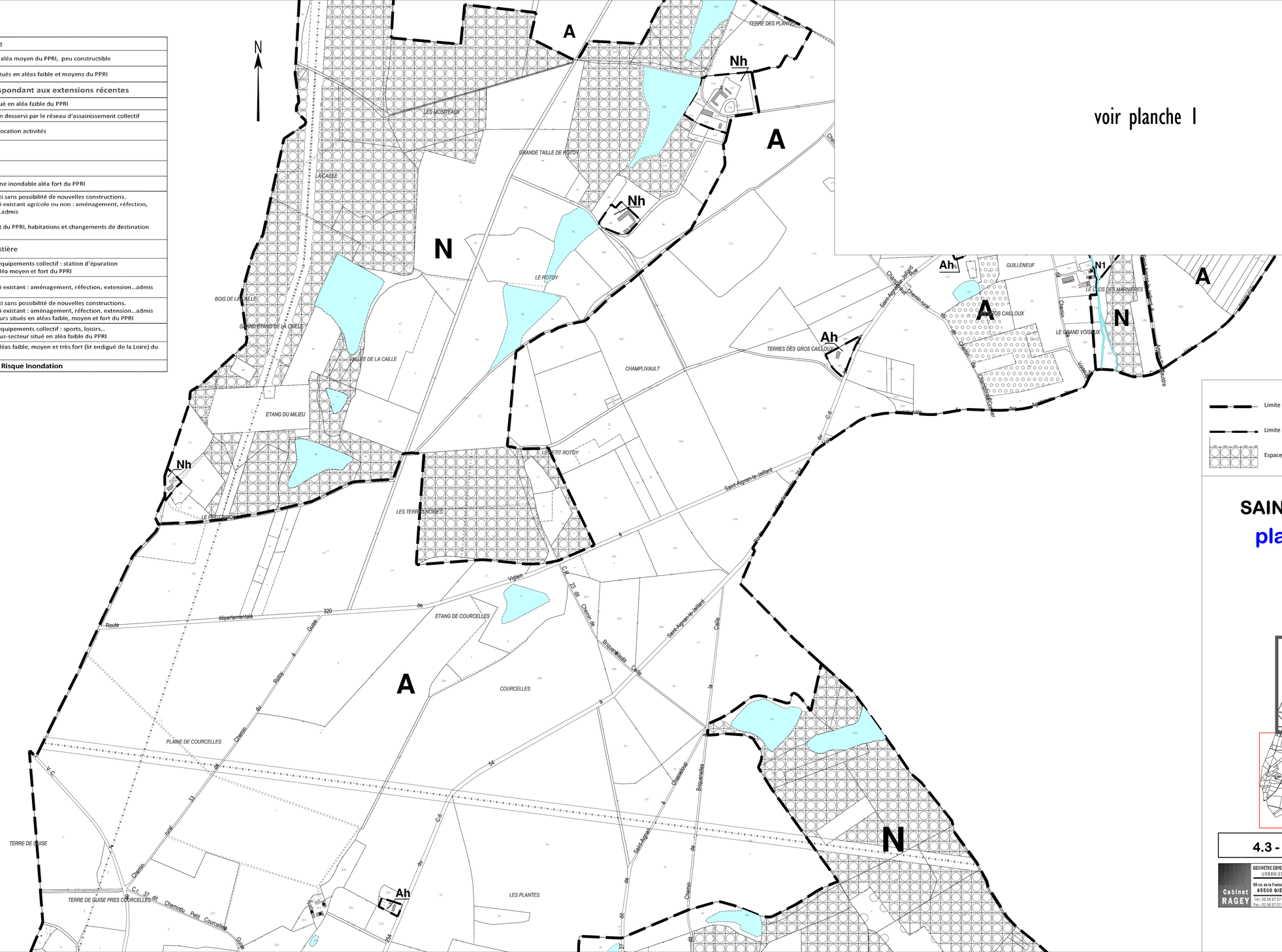

LEGENDE

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espace boisé classé à conserver, à créer
- Elément de paysage : bois
- Bâtiment remarquable

Département du Loiret

SAINT AIGNAN LE JAILLARD

plan local d'urbanisme

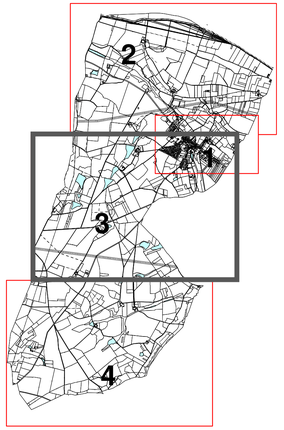

4.3 - PLAN DE ZONAGE	Echelle : 1/5000

Cabinet RAGEY
GEOMETRE EXPERT
URBANISTE
69 ch. de la Fontaine
45500 GIEN
Tél : 02 38 27 07 00
Fax : 02 38 27 07 08

2007-069/6370

PLU approuvé le 17 juin 2011
Révisé le 29 juillet 1998
POS approuvé le 23 octobre 1972